



Le 28 février 2025, le cyclone Garance frappe l'île de La Réunion. Les cumuls de pluie sont très intenses avec des valeurs inédites enregistrées sur des pas de temps courts. Des régimes torrentiels sont observés dans les rivières. Cela a pour conséquence la dégradation du réseau des stations de mesure de l'Office de l'eau Réunion, avec l'indisponibilité de plusieurs sites de mesure (Rivière Saint Denis, Rivière du Mât, Rivière des Marsouins, ...).

Les cours d'eau	Région	STATION	Débit médian sur la période	Evolution par rapport à la période précédente	Etat
	Nord	La Ravine Mère Canal à la Plaine des Fougères	17 L/s	↗	Normal
	Est	La Grande Rivière Saint Jean à la cascade Pichon	566 L/s	↗	Normal
		Grand Bras de la Grande Rivière Saint Jean	185 L/s	↗	Normal
		La Rivière des Roches au Bassin la Paix	2 070 L/s	↘	Normal
	Sud	La Rivière Langevin à la Passerelle	726 L/s	↗	Déficitaire

Les nappes	REGION	STATION	Niveau moyen sur la période	Evolution par rapport à la période précédente	Etat
	Est	Piézomètre Bourbier Les Bas Saint-Benoît	13,83 m NGR	↗	Déficitaire
		Piézomètre S1 Petite Plaine La Plaine des Palmistes	1 115,22 m NGR	↗	Normal
	Nord	Piézomètre S1 Puits du Chaudron Les Calebassiers	2,38 m NGR	↗	Normal
		Piézomètre P27 Belle Eau Sainte-Suzanne	1,17 m NGR	↗	Fortement déficitaire
	Ouest	Piézomètre P2-B Sacré Cœur (nappe moyenne)	4,68 m NGR	↗	Fortement déficitaire
		Piézomètre SP1 Chemin Tour des Roches Saint-Paul	2,77 m NGR	↗	Normal
	Sud	Piézomètre PIB-4C N°3 Plaine du Gol Saint-Louis	4,25 m NGR	↗	Normal
		Piézomètre P11 Syndicat Pierrefonds Saint-Pierre	1,57 m NGR	↗	Excédentaire

## Légende :

● Etat normal : période de retour < 5 ans ;

● Etat déficitaire : 5 ans < période de retour < 20 ans ;

● Etat fortement déficitaire : période de retour > 20 ans.

Période de retour : durée moyenne au cours de laquelle, statistiquement un événement d'une même intensité se reproduit.

L/s : Litre par seconde, unité de mesure du débit en rivière.

m NGR : mètre par rapport au Nivellement Général de La Réunion, unité de mesure du niveau piézométrique en référence au niveau moyen de la mer (niveau 0).

## **Observations :**

A la fin du mois de février 2025, l'état des ressources en eau se caractérisait par :

- Une hausse généralisée des débits des cours d'eau ; cependant, l'état est resté déficitaire sur la Rivière des Marsouins et la Rivière Langevin,
- Des nappes souterraines en état déficitaire, en particulier sur Le Port, Saint-Benoît, Bras-Panon et la Plaine des Palmistes, avec des niveaux minimums records atteints.

Le 28 février, le cyclone Garance frappe l'île de la Réunion avec des cumuls de pluies conséquents selon les secteurs. Ces pluies ont généré des crues remarquables sur les zones Nord, Nord-Est et Ouest. Des records de crue sont atteints pour plusieurs cours d'eau, notamment la Rivière Saint-Denis, la Rivière Sainte-Suzanne, la Rivière Saint-Jean ou encore la Ravine Saint-Gilles.

La hausse des débits des cours d'eau se poursuit sur la première quinzaine de mars, consécutives aux fortes précipitations du cyclone Garance. L'état des rivières s'améliore avec des débits médians normaux pour la période.

Une amélioration de l'état des nappes est également notée, bien qu'hétérogène sur le territoire. En effet, plusieurs masses d'eau souterraines restent dans un état déficitaire prononcé, notamment les nappes du Port, Saint-André, Saint-Benoît, Sainte-Suzanne. La nappe de la Plaine des Palmistes connaît une amélioration notoire du niveau.

## **Restrictions des usages de l'eau :**

Les restrictions en vigueur fin février étaient précisées par arrêté préfectoral n°2025-348 SG SCOPP BCPE du 18 février 2025.

À la suite du passage du cyclone tropical Garance le 28 février 2025, cet arrêté a été abrogé le 4 mars 2025 par l'arrêté préfectoral n°2025-385 :

<https://www.reunion.gouv.fr/contenu/telechargement/46730/351289/file/AP%202025-385%20portant%20abrogation%20de%20l'arr%C3%AAt%C3%A9%20n%C2%B02025-348%20SG%20SCOPP%20BCPE%20du%2018%20f%C3%A9vrier%202025.pdf>